

La quinzaine féministe : le succès suffragiste italien. - Toujours les conseillères municipales françaises. - Des femmes à la Chambre des Lords ? - Assurance vieillesse et invalidité. - Réunions internationales

Autor(en): **E.Gd.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **13 (1925)**

Heft 212

PDF erstellt am: **23.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-258569>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La Quinzaine Féministe

Le succès suffragiste italien. — Toujours les conseillères municipales françaises. — Des femmes à la Chambre des Lords? — Assurance vieillesse et invalidité. — Réunions internationales.

Après le succès français, le succès italien. Contrairement, en effet, à tout ce que l'on pouvait prévoir, la Chambre italienne a, le 16 mai, reconnu par 218 voix, contre 28 d'opposition seulement, le suffrage administratif « aux femmes qui le méritent », suivant la formule employée voici deux ans par M. Mussolini.

Succès suffragiste assurément, et dont nous nous félicitons. Mais aussi et surtout succès mussolinien. Car, et on n'a pas manqué de le relever, la volte-face que le « Duce » a fait faire à la Chambre sur ce point est très significative de l'influence qu'il y exerce encore. Les députés, dans leur majorité, étaient hostiles à l'émancipation des femmes. Les éléments de gauche parmi lesquels se recrutaient surtout les partisans du vote féminin font par principe la grève parlementaire. Tous les bureaux de la Chambre s'étaient prononcés contre la réforme, et à la Commission chargée de l'examiner, M. Acerbo, sous-secrétaire d'Etat, avait fait minorité en la défendant. Et tout à coup, sur l'intervention du dictateur, le revirement s'est opéré. Que vaut-il, au point de vue des convictions? Il est sans doute plus prudent de ne pas le demander...

Comme en France d'ailleurs, cette décision de la Chambre doit encore être ratifiée par le Sénat; mais, à l'inverse de la France, il ne paraît pas que cette ratification risque de présenter de graves difficultés. D'abord, le Sénat italien est beaucoup moins que son collègue français le refuge des craintes anticléricales et des préjugés arriérés. Sans doute aussi subira-t-il, et autant que la Chambre, si cela est nécessaire, l'influence, dominatrice bien plus que persuasive, de M. Mussolini. Et enfin, le cadeau fait aux femmes par ce dernier n'est point si royal qu'on pourrait le croire, et comporte tant de restrictions qu'il faudrait vraiment éprouver une terreur exagérée de l'influence féminine pour y voir des dangers: ne seront, en effet, admises à exercer l'électorat en matière administrative (communale) que les femmes, soit décorées de la croix de guerre, de la médaille militaire ou de valeur civile, soit mères ou veuves de soldats morts à la guerre, soit qui ont suivi les écoles primaires élémentaires, ou savent lire et écrire, soit qui payent annuellement une taxe communale qui n'est pas inférieure à vingt lire. Toutes les femmes électrices à ces conditions seront éligibles aux offices communaux... *sauf* à ceux de syndic, de président ou de vice-président de Conseil provincial, de membre de la *Giunta* provinciale, de membre de Commission, etc., etc... Il y a loin, on le voit, de ce nouveau droit féminin au suffrage universel.

Malgré tout, c'est un pas en avant. C'est un début d'affranchissement, c'est une école d'initiation civique pour les femmes. C'est la première brèche faite, par laquelle il sera plus aisé de pénétrer dans la place. Les Italiennes ne semblent maintenant plus très éloignées de ces droits politiques pour lesquels nous, femmes suisses, avons à combattre encore si longtemps. Hâtons-nous d'ajouter que leur émancipation contribuera fortement à la nôtre: affaire de voisinage, influence d'un pays latin... Mais si l'on nous demande pourquoi M. Mussolini a si fortement poussé à la roue du vote des femmes, et quelles sont ses raisons, nous avouerons que nous ne savons pas pourquoi il est suffragiste, mais que certainement, s'il l'est, c'est que sa politique mille fois habile y trouvera son compte.

* * *

En France, la situation piquante que nous avons signalée dans notre précédent numéro n'a pas changé: les femmes élues aux élections municipales du 3 mai siègent et continuent à siéger dans les hôtels de ville. Deux d'entre elles ont même été nommées adjointes aux maires de leur commune. Leur élection étant illégale, le Conseil d'Etat la cassera naturellement; mais la procédure est, paraît-il, si longue, qu'il arrive parfois que toute une législature s'écoule avant que l'élu illégal quitte

son poste. Si cela est le cas pour ces dames, elles auront ainsi l'occasion, jusqu'au moment où le suffrage municipal sera devenu en France chose légale, de montrer par la pratique de quoi les femmes sont capables. Et c'est là une des plus belles leçons de choses que l'on puisse donner aux électeurs! si bien que toute cette aventure est, non seulement remarquablement amusante, mais fertile en résultats féconds.

D'autre part, on annonce de Londres que Lord Astor va reprendre à la Chambre des Lords, sous forme d'un projet de loi, la requête formulée en 1922 par Lady Rhondda, et tendant à autoriser les paires « jouissant de leurs propres droits » à siéger à la Chambre Haute, requête qui, pour être la conséquence logique de la loi abrogeant toutes les incompétences légales pour cause de sexe, n'en avait pas moins été repoussée par les nobles Lords. L'idée paraît là aussi avoir fait du chemin depuis trois ans, preuve en est le ton de la presse censée représenter l'opinion de ces messieurs. Une lettre signée de douze paires qu'a publiée le *Times* appuie chaudement le projet de loi de Lord Astor, qui ferait entrer du coup à la Chambre des Lords vingt et une femmes. Plusieurs d'entre elles possèdent en plus de leur titre, et fort heureusement pour elles, des compétences tout à fait remarquables: tout le monde sait les capacités hors ligne comme femme d'affaires et comme universitaire de Lady Rhondda, qui mène en ce moment campagne pour ouvrir aux femmes les postes directeurs de la grande industrie et de la haute finance; mais on peut citer à côté d'elle, Lady Cromartie connue comme auteur de plusieurs ouvrages appréciés, Lady Wolseley, une spécialiste des questions de jardinage, et Lady Clifton, qui vient de terminer ses examens d'avocate, et qui a travaillé comme reporter dans un grand quotidien. Cela est intéressant et de bon augure.

* * *

L'initiative Rothenberger, dont notre collaboratrice de Berne a entretenu nos lecteurs, dans notre dernier numéro, a été repoussée par une majorité de 100.000 voix et de 16 cantons. Nous le regrettons, parce qu'à l'adage cité par notre collaboratrice: *Qui trop embrasse mal étreint*, nous en opposons un autre, tout aussi caractéristique de la sagesse des nations: *Un bon tiens vaut mieux que deux tu l'auras*. Quoi qu'on en ait pu dire, en effet, et malgré les défauts de l'initiative Rothenberger, elle représentait une certitude d'assurance sociale — de cette assurance vieillesse promise depuis si longtemps et dont la réalisation traîne si honteusement. Le projet du Conseil Fédéral n'est, lui, qu'un projet; et qui nous assure que l'impôt sur l'alcool sera voté par ceux, dont la masse compacte, menée aux urnes par un mot d'ordre, s'est efforcée d'écraser cette tentative de progrès social? Car on a eu beau invoquer des prétextes d'ordre fédératif ou économique, c'est, hélas! et toujours le motif le moins noble de tous, la peur de l'impôt à payer durant une période prolongée, qui l'a emporté.

A propos d'assurance-vieillesse, nos lecteurs se souviennent certainement de la campagne menée dans le canton d'Appenzell par un groupe de femmes dévouées pour obtenir l'égalité des rentes entre hommes et femmes dans la loi nouvelle cantonale¹. Ces efforts ont été couronnés de succès, ce dont nous félicitons très chaudement les vaillantes initiatrices; et les femmes toucheront ainsi, tout comme les hommes, une rente de 400 fr. arrivées à l'âge de 70 ans.

De même, la Landsgemeinde de Glaris a décidé, le 3 mai, sans aucune discussion, que la loi cantonale sur l'assurance-vieillesse et invalidité établirait aussi l'égalité de taux des pensions entre vieillards hommes et femmes. C'est tout naturel, dira-t-on. Cela devrait l'être, mais ce qui s'est passé dans les Rhodes-Extérieures prouve que cela n'est pas si naturel que cela. Et cela prouve aussi combien il est important pour les femmes de prêter attention à toutes les mesures pouvant les inférioriser, afin d'étouffer dans l'œuf toute tentative, parfois inconsciente, de ce genre, et d'éviter ainsi que ne grandisse et ne se répercute une injustice.

* * *

¹ Voir le numéro 205 du *Mouvement Féministe*.

Toute cette quinzaine durant ont siégé à Genève, à côté de la Commission pour le désarmement de la S. d. N., la VII^e Conférence internationale du Travail, qui va aborder de son côté le problème des assurances sociales, mais sous l'angle spécial de l'assurance-accident, et la Commission consultative contre la Traite des Femmes et pour la Protection de l'Enfance de la S. d. N. Les séances de cette dernière, tout particulièrement, ont présenté le plus vif intérêt au point de vue féministe. Nous y reviendrons plus en détail dans un de nos prochains numéros.

E. Gp.

La „faute électorale“ des femmes allemandes

De nombreux journaux allemands et étrangers ont soutenu que les femmes étaient responsables du résultat des élections à la présidence du Reich, les uns leur en faisant un grief, d'autres un mérite.

Pour appuyer cette affirmation, on en avance une autre: c'est que les femmes n'ont « naturellement » voté que par sentiment, et qu'elles ont par conséquent donné leur voix au feld-maréchal (d'ailleurs digne d'une haute estime) sans aucun souci ou préoccupation politiques. Quant à justifier une telle affirmation et les conséquences que l'on en tire, personne ne l'essaie, pour la bonne raison que c'est tout simplement impossible.

Nous n'insisterons pas sur un fait qui, cependant, tient de près à la question: la présentation de Hindenburg à la présidence, les événements qui ont accompagné les compétitions à la candidature des droites et l'agitation formidable pour l'élection, tout cela est l'œuvre des hommes, et non des femmes; c'est donc à eux qu'en revient la première et principale responsabilité! Ce qui aggrave la responsabilité de cette grosse faute politique, c'est que les hommes l'ont commise après une expérience de plus de 50 ans; et l'on voudrait que les femmes, qui sont électrices depuis six ans à peine, soient déjà arrivées à la parfaite sagesse politique, et que la possession de la « raison pure », en matière politique les rende réfractaires à toutes les manœuvres de propagande, à tous les discours insidieux et à tout bluff électoral!... Il est indéniable que la propagande, et même le bluff électoral, ont été mis en œuvre avec une habileté particulière pour gagner la sensibilité et l'âme des femmes, surtout de celles

de l'extrême-droite. Mais celui qui a observé de près la lutte électorale sait que les mêmes moyens ont été employés à l'égard des anciens combattants, et surtout les jeunes électeurs masculins. Rien ne prouve que, comme on le prétend, les drapeaux, la musique, un aimable mélange de romantisme héroïque et larvoyant aient eu plus de prise sur les femmes que sur les jeunes gens, et même que sur les hommes d'âge mûr. La musique militaire faisait battre au moins aussi fort le cœur du « jeune homme » courageux que celui de la jeune fille qui, en pensant à un beau lieutenant, allait jeter dans l'urne le nom du vieux général.

Cette élection ne s'explique point par une politique générale claire et raisonnée du bloc des droites; elle est due pour une part à la propagande des partis, avides de pouvoir, et c'est, en même temps (qu'il s'agisse de l'un ou de l'autre sexe), une « élection sentimentale ». Le général ne l'a emporté que parce qu'une grande partie des électeurs allemands, hommes et femmes, ne se sont pas doutés des mobiles secrets des partis politiques et parce qu'ils ne se sont pas rendu compte des conséquences de leur vote pour la politique générale.

Les chiffres ne donnent aucun indice de la « faute électorale » des femmes. Seule, la ville de Spandau fournit séparément les chiffres des électeurs et des électrices. Ces résultats, comme ceux des élections précédentes, prouvent que ce sont surtout les partis de droite qui profitent de l'appui des femmes, tandis que, dans les partis de gauche, les hommes et les femmes sont en proportions à peu près égales. A Spandau, les résultats des deux tours de scrutin pour les deux blocs et les communistes sont les suivants:

	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Hindenburg	32,8 %	37,2 %	36,7 %	40,5 %
Marx	56 %	56 %	51,2 %	54,1 %
Thälmann	11,2 %	6,8 %	9,1 %	5,8 %

Si l'on veut voir dans ces chiffres un examen d'intelligence, on remarquera que les femmes ont un avantage sensible sur les hommes, car elles ont fourni bien moins de voix qu'eux aux communistes. Au second tour de scrutin, les hommes ont donné à Hindenburg, — ou au bloc de droite, — 3,9 pour cent, les femmes, 3,3 pour cent de plus qu'au premier tour. D'autre part, le

VARIÉTÉ

Pierre Curie, par M^{me} Curie ¹⁾

(Suite et fin.)

L'attribution du prix Nobel permit de poursuivre les recherches. Les Curie avaient reçu tous deux des offres de l'Université de Genève qui leur plurent; ils eussent été des nôtres, si la science française n'avait créé, exprès pour Pierre Curie, une chaire nouvelle à la Faculté des sciences de Paris; c'est là qu'il professa, avec une scrupuleuse probité scientifique, ses belles leçons sur la radioactivité et la révolution qu'elle provoqua dans la science. Il se méfiait des hypothèses non vérifiées par expérimentation. Il était en pleine force, en pleine puissance de travail, lorsque, en 1906, en revenant d'une séance de l'Association des professeurs des Facultés des sciences, il ne put éviter un camion, en traversant la rue Dauphine, et tomba sous les roues: « La contusion à la tête fut instantanément mortelle; et ainsi fut détruite l'espérance que l'on pouvait fonder sur l'être merveilleux qui venait de disparaître. Dans le cabinet de travail, où il ne devait plus revenir, « les renoncules d'eau qu'il avait rapportées de la campagne étaient toutes fraîches encore ».

M^{me} Curie achève la biographie de son mari en retraçant

l'influence profonde qu'il exerça par le rayonnement de sa vie intérieure: « Il est utile de comprendre combien une pareille existence représente de sacrifices. La vie du savant dans son laboratoire n'est pas, comme beaucoup peuvent le croire, une idylle paisible: elle est le plus souvent une lutte opiniâtre livrée aux choses, à l'entourage et surtout à soi-même. Une grande découverte ne jaillit pas du cerveau de savant toute achevée, comme Minerve surgit tout équipée de la tête de Jupiter; elle est le fruit d'un labeur préliminaire accumulé. Entre des journées de production féconde viennent s'intercaler des journées d'incertitude où rien ne semble réussir, où la matière elle-même semble hostile; et c'est alors qu'il faut résister au découragement. Et sans se départir de sa patience inlassable, Pierre Curie me disait parfois: « Elle est pourtant rude, la vie que nous avons choisie! »

La santé des deux savants était précaire; il leur arrivait aussi de songer à la séparation inéluctable; Curie disait alors: « Quoi qu'il arrive, et dût-on être comme un corps sans âme, il faudrait travailler tout de même. »

Et voilà pourquoi M^{me} Curie continue seule, depuis dix-huit ans déjà (peut-être avec ses filles aujourd'hui), cette vie difficile de labeur scientifique, travaillant ses cours en Sorbonne — on sait qu'elle fut appelée à occuper la chaire de son mari à la Faculté de Paris, au lendemain de l'horrible séparation, — poursuivant ses recherches de laboratoire, continuant la série, déjà longue, des publications de son mari, prolongeant l'œuvre

¹ Voir le N° 211 du *Mouvement Féministe*.